

**Quels sont les principales mesures ?** (avec quelques exemples parlant)

- **allongement de la durée de cotisation** passant de 41,5 annuités à 41 ans et 3 trimestres en 2020 (réforme 2010) puis allongement à 43 annuités en 2035 (pour les natifs de 1973 et après) avec augmentation progressive de 1 trimestre tous les 3 ans entre 2020 et 2035.

Toutes les générations pouvant prétendre à un départ à compter de 2020 sont touchées. Les retraités ne sont pas épargnés. Les rachats d'années d'études sont hors de prix. Petit tour d'horizon...

**Les générations 1973 et ultérieures durement touchées**

**exemple : Avec les règles actuelles, Céline, née en 1976, pourrait partir en retraite à 62 ans en 2038. En retenant une durée de carrière de 39 ans, elle pourrait prétendre à une pension nette de 1717 euros. Une pension déjà fortement amputée (conséquence des réformes de 2003 et 2010) par 11,25% de décote, ce qui représente 218 euros de perte. Avec un allongement de la durée de cotisation d'une année et demi, la décote appliquée passerait à 18,75% et sa pension chuterait à 1507 euros.**

- **augmentation de notre cotisation** pour la caisse retraites (en pourcentage de notre salaire) de 0,15 % dès 2014 et de 0, 15% supplémentaire entre 2014 et 2017). **La conséquence, cumulée à la poursuite du gel du point d'indice dans la Fonction Publique, est, une nouvelle fois,**

**la baisse immédiate (dès 2014) de nos salaires !!**

- **Fort impact sur les retraités**

Le gel des pensions prévu par le projet Ayrault, en décalant leur revalorisation du 1er avril au 1er octobre, ferait perdre une somme conséquente aux retraités.

**Avec une inflation de 1%, l'impact sur la pension moyenne actuelle d'un professeur des écoles (1975 euros) serait de 118,5 euros par an.**

- **Racheter les années d'études : hors de prix !**

Aujourd'hui, le coût du rachat des années d'études est inaccessible, même avec une aide forfaitaire.

**Par exemple, le coût du rachat d'une année d'étude pour Laure, née en 1983, qui débute dans le métier et est au 5ème échelon, sera de 10 963 euros alors qu'elle gagne 1750 euros par mois ! Le gain mensuel de ce rachat sur sa pension sera ensuite de 36 euros. C'est seulement après ses 87 ans, que cette année de rachat deviendra intéressante !**

*Le SNUipp, avec la FSU, demande que les années de formation, d'apprentissage et d'études, les périodes de stages, de recherche d'emploi soient comptabilisés pour le calcul des pensions.*